
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Lévrier persan

Taille : Moyenne/grande;

Couleur de la robe : N'importe quelle couleur;

Marques de couleur : Toutes sauf merle;

Texture et longueur du poil : Lisse et soyeux;

Corps : Poitrine profonde, légèrement arqué au rein;

Forme et position des oreilles : Pendantes et mobiles;

Forme et port de la queue : Longue;

Pieds : De longueur modérée;

Caractéristique unique : Corps équilibré et athlétique construit pour l'endurance et la vitesse;

Variabilité génétique observable : Robe lisse ou frangée.